

**COMPTE RENDU du CONSEIL ACADÉMIQUE de la  
LANGUE RÉGIONALE de l'académie de La Réunion du  
vendredi 08 octobre 2021**



**Ce compte rendu est la synthèse des débats de la séance du CALR.**

**Étaient présents :** *Pour l'administration* - Mme MANÈS-BONNISSEAU (Rectrice), M. SALLES (IA-DAASEN), Mme INGREMEAU (IA-DAASEN), Mme MUEHLKE (IA-IPR Allemand), M. LAURET (Chargé de mission LVR 2<sup>nd</sup> degré), Mme MARVILLIERS (Directrice INSPE), Mme MAURER (CANOPE), Mme BLANCHON (IEN 1<sup>er</sup> degré en charge de la mission LVR), Mme TESTA (Représentante des maître·sses formateur·rices), Mme LO-THONG (Directrice des Affaires Culturelles) / *Pour les collectivités* – M. EDMOND Mario (Représentant de l'AMDR), Mme POINY-TOPLAN (Conseil régional), Mme ERUDEL (Conseil départemental).

La rectrice commence la séance en abordant la question de la langue en usage lors de cet CALR et en rappelant que le français est la langue officielle.

Lecture de la déclaration liminaire de la FSU Réunion (cf. Déclaration liminaire de la FSU Réunion au CALR du 08 octobre 2021). La rectrice nous remercie pour les nuances.

Lecture de la déclaration liminaire de la commission 2 sur les conditions de réunion et d'exercice des commissions nouvellement formées. Lecture de la déclaration liminaire de l'UNAAPE sur l'existence ou non de convention entre l'État et les collectivités locales sur la question de la langue créole réunionnaise.

**Ordre du jour (ODJ) :**

1. Projet de règlement intérieur du CALR
2. Bilan d'étape sur le Plan Stratégique Académique (PSA) en lien avec la feuille de route LVR et retour des commissions de travail
3. Les États Généraux du multilinguisme
4. Point d'étape sur le projet plurilingue avec témoignage prévu

**1-Projet de règlement intérieur du CALR**

Plusieurs interventions se font pour amender ce projet :

- clarification sur la possibilité de suppléance par un autre membre de l'organisation représentée,
- possibilité de proposer des questions diverses et des points à ajouter à l'ODJ,
- possibilité d'inviter des personnalités et institutions extérieures (le CESER et le CCEE par exemple),
- des précisions sur la possibilité de suspendre la séance à partir d'un certain nombre de membres le demandant,
- clarification de la question du quorum pour ne pas arriver à des situations ubuesques (CALR légalement réuni avec 2 membres présents...)

Le RI sera retravaillé et transmis aux membres.

**2-Bilan d'étape sur le PSA en lien avec la feuille de route LVR et retour des commissions de travail**

Le chargé de mission 2<sup>nd</sup> degré présente le PSA. La feuille de route en 3 axes (cf. Feuille de route LVR 2020-2024) guide la fiche action n°15 « Reconnaître le créole comme un atout pour les élèves de La Réunion. ». Il décline les 3 axes de la feuille de route et les liens avec le PSA

en reprenant chaque action. Certains éléments sont encore en cours de mise en place et d'autres sont encore à l'état d'annonce.

A noter, l'ouverture, pour la première fois, d'une option LVR dans le BTS « Maitrise de l'eau » [NDRL : BTS SP3S, il nous semble] du lycée St-Paul IV avec 8 étudiant·es inscrit·es. Les services du rectorat sont aussi en train de mener une réflexion sur la création d'une accréditation Discipline Non-Linguistique (DNL) Créole réunionnais.

Une discussion s'amorce sur la question de la poursuite d'étude au lycée. Ainsi, le chargé de mission nous rapporte le travail fait pour ouvrir une Langue Vivante B (LVB) au lycée Amiral P. BOUVET (St-Benoit). L'ouverture était actée mais, au final, 4 élèves ont répondu favorablement ce qui n'a pas permis de maintenir l'ouverture de cette option.

Il revient sur la fiche action 15 qui se consacre intégralement à la question du créole réunionnais à l'école et liste aussi 15 fiches qui seraient liées à la question du créole réunionnais à l'école [NDRL : il semblerait que le lien soit parfois très ténu].

Ensuite, l'IEN 1<sup>er</sup> degré en charge de la mission LVR fait un bilan de la formation initiale habilitante dans le 1<sup>er</sup> degré. Ouverte depuis maintenant 15 ans, elle accueille 30 à 40 collègues chaque année ce qui donne, à ce jour, 419 habilités chez les Professeurs des Écoles (PE) sur 6473 enseignant·es (en 2018, chiffre accessible le plus récent, soit moins de 6,5% des PE). Avec la montée du nombre d'habilités, on peut voir émerger 7 écoles qui commencent à en regrouper un certain nombre (sur 494 écoles).

Enfin, la directrice de l'INSPE évoque le rapport qui vient de sortir dans le réseau des INSPE : « Pédagogies adaptées et cultures locales en outre-mer » qui fait 10 propositions sur la formation des enseignants dans les outre-mer (cf. Rapport et synthèse).

Suite à la présentation par les représentants de l'administration, le débat s'ouvre avec l'ensemble des membres du CALR.

Le représentant des éditions K'A demande s'il est possible d'avoir, en face, de certaines données sur la place du créole à l'école (nombre d'habilités, d'enseignants certifiés, de classes bilingues,...) le nombre total du groupe concerné pour avoir une idée du pourcentage que cela représente (par exemple, le bilan d'étape parle de 419 habilités dans le 1<sup>er</sup> degré...mais omet de mettre ce nombre en relation avec le nombre de PE).

Notre représentant de la FSU Réunion commence par rappeler que les différents éléments de difficulté qui ont été relevés par l'administration (difficulté à trouver des lycéens pour la LVB par exemple) et le propos introductif de la rectrice sur l'usage du français en CALR viennent directement de la situation diglossique de conflit que connaît notre île. Cette situation est enfin reconnue officiellement et il serait bon de la prendre en compte comme l'ont, par exemple, fait les IG dans leur rapport « Évaluation des dispositifs favorisant la prise en compte des situations de plurilinguisme mis en place dans les académies d'Outre-mer et à Wallis-et-Futuna ». Nous rappelons ainsi que ces IG disent clairement : « Pendant longtemps, l'École n'a pas fait pas une place très importante au créole à La Réunion. Dans de nombreuses familles, les réticences à son encontre restent importants. En outre, peut-être plus qu'ailleurs, il a été associé à des enjeux politiques et il le reste encore. » Il serait donc temps de prendre en compte cette situation dans la mise en œuvre des politiques éducatives à La Réunion. Nous terminons notre première intervention en rappelant que sans moyen humain pour la réalisation de ces mesures et actions, les bonnes intentions resteront lettres mortes.

Le représentant de Lantant LLKR (Lantant pou Lamontraz la Lang la Kiltir Réyoné) demande à ce que tous les parents aient la possibilité d'avoir le choix d'inscrire leurs enfants dans un parcours en créole réunionnais. Il analyse les difficultés en lycée, évoquées par le chargé de mission 2<sup>nd</sup> degré, comme une problématique qui vient de la capacité des collèges à nourrir leur lycée et aux écoles à nourrir leur collège, partir de la fin du parcours des élèves ne semblent

pas une stratégie gagnante. Concernant l'accueil en PS, il demande pourquoi il est écrit « quand cela est nécessaire », il faudrait le prévoir tout le temps. Il reparle des conventions avec les collectivités qui permettraient de dégager des moyens. Enfin, il évoque un dispositif du ministère à destination des collectivités permettant d'obtenir des moyens supplémentaires et se pose la question de savoir si celles de La Réunion l'ont demandé.

La représentante de l'UNSA demande les chiffres dans le 2<sup>nd</sup> degré avec le nombre de certifié-es (32) et d'agrégé-es (2) en créole réunionnais ainsi que le nombre de certifié-es exerçant au moins 1h dans leur valence créole réunionnais (14) et de certifié-es Titulaires en Zone de Remplacement (18). Enfin, elle demande le nombre d'abandon de la valence créole réunionnais par les certifié-s (en effet, un-e enseignant-e certifié-e en créole réunionnais a obligatoirement une autre valence dans un autre matière : français, LVE, histoire-géographie,...). Le chargé de mission 2<sup>nd</sup> degré répond qu'il y en a 2 par an en évoquant clairement la souffrance au travail comme raison de cet abandon !

Suite à ces interventions, la rectrice nous propose de faire un retour sur les 3 commissions mises en place au mois de septembre 2021 :

1. Campagne d'information à destination des familles sur l'enseignement de la LVR.
2. Projet Stratégique Académique, fiche action 15
3. Créole et monde professionnel

La représentante de l'UNSA, membre de la commission 1, explique qu'au vu des délais, cette commission n'a pu se réunir à ce jour.

Notre représentant de la FSU Réunion, rapporteur de la commission 2 réunie la veille, évoque la difficulté de se réunir pour les membres des commissions sans aucun moyen (les membres de la CALR sont pour la plupart enseignant-es, fonctionnaires, travailleur-euses, ... et ne peuvent donc pas quitter leur poste aussi simplement pour se réunir pour les commissions) et sur la non présence de membre du rectorat. La question des moyens sera revue avec les membres du CALR pour faciliter la participation de chacun-e. Concernant la présence du rectorat, surtout dans la commission 2 qui traite du PSA, elle semble essentielle et ne serait pas forcément pérenne (certaines réunions se feraient uniquement entre membres des collèges autres que ceux de l'administration).

Les commissions seront retravaillées avant le retour en plénière du CALR avec un retour vers les rapporteurs de chaque commission.

Le représentant de L'horizon Pluriling évoque la bonne avancée que représente le positionnement du créole Langue Vivante au même titre que les autres LVE. La direction qui a été prise va vers une meilleure prise en compte du créole réunionnais comme langue première du contexte linguistique de notre académie.

La rectrice répond que, selon elle, les 2 prismes : la LVR comme n'importe quelle autre langue de France et le créole réunionnais comme langue 1<sup>ère</sup> des élèves et de leur famille, sont bons. Nous savons que la non-prise en compte du créole réunionnais n'est pas bonne, il est donc prioritaire d'amener les enseignant-es à être formé-es aux meilleurs gestes professionnels pour cette prise en compte. Dans le milieu professionnel, la rectrice évoque le rôle des collectivités territoriales.

#### **4-Point d'étape sur le projet plurilingue avec témoignage prévu**

La présentation d'un projet plurilingue en cours au collège des Aigrettes (St-Paul) est faite avec une collègue certifiée de chinois et une agrégée de créole réunionnais en lien avec les enseignant-es de français, anglais, espagnol, histoire-géographie et EPS. Les élèves de 6<sup>ème</sup> ont

ainsi 2h plurilingue dans leur emploi du temps. 2 élèves prennent ensuite la parole pour présenter ce projet et son intérêt pour elles et eux.

Le représentant de Lantant LLKR demande des précisions sur les 2h de plurilinguisme et celles sur le créole réunionnais et le co-enseignement. Il lui est répondu que ces 2h représentent 1h de sensibilisation au créole réunionnais (la LVR commençant en cycle 4 et donc en 5<sup>ème</sup>) et 1h en co-enseignement.

Notre représentant de la FSU Réunion intervient autour des notions de « projet » et de « plurilingue ». Concernant le mot « projet », nous rappelons qu'il n'est pas normal que notre métier nécessite la participation à des projets pour pouvoir avoir les moyens nécessaires à sa réalisation. Quand est-ce qu'enseigner redeviendra le « projet » de toutes et tous nous permettant d'avoir les moyens de faire réussir toutes et tous nos élèves ? Ensuite, nous nous posons la question de la nécessité d'associer, systématiquement, d'autres langues ou d'autres sujets pour parler du créole réunionnais (par exemple, la lutte et la prévention de l'illettrisme qui fait la part belle à la prise en compte du créole réunionnais). En effet, les personnels qui enseignent par, pour et avec le créole réunionnais souhaitent avoir une reconnaissance de leur travail sans avoir à, systématiquement, l'associer à autre chose que la langue créole réunionnaise !

### **3-Les Etats Généraux du multilinguisme**

La nouvelle directrice des affaires culturelles présente les États Généraux du Multilinguisme Outre-mer (EGMOM) qui sont en préparation depuis un an et la journée Lang kréol dann kér (à laquelle la FSU a pu participer dans des conditions compliquées). Ces EGMOM se font 10 ans après ceux de Cayenne ayant débouché sur la déclaration du même nom. Elle évoque les difficultés à faire venir les délégations et revient sur le fait que les invitations prévues seront envoyées à de nombreux acteurs (dont les syndicats).

La représentante de l'UNSA demande s'il y aura une table ronde autour de la place du créole à l'école. Il lui est répondu que 4 ateliers traiteront potentiellement ce sujet pour l'ensemble des OM donc pas forcément uniquement sur le créole.

Notre représentant de la FSU Réunion demande comment se fait l'intégration des représentant·es des travailleuses et des travailleurs.

Après des débats sur les EGMOM, la représentante du conseil départemental intervient sur un ton plus personnel (elle est elle-même PE au Port) en se demandant comment nous pouvons faire pour amener le créole réunionnais partout de la maternelle au lycée. Elle évoque aussi le travail de sensibilisation à faire auprès des politiques sur cette question tant l'information est peu diffusée, et donc connue, sur le sujet. Enfin, elle évoque sa volonté politique de travailler au sein du conseil départemental pour lier langue, culture et patrimoine historique.

Le représentant de l'UNAAPE revient sur les conventions État-collectivités qui permettraient de « planter une graine en maternelle qui poussera jusqu'aux collèges et lycées ». Il est essentiel que ces conventions entre toutes les parties concernées se fassent pour faire avancer ce dossier.

Le représentant de Lantant LLKR reprend plusieurs des interventions pour affirmer la nécessité d'un office public de la langue (comme cela se fait au Pays basque, en Occitanie, en Bretagne ou encore en Corse), la FSU apporte son soutien à cette demande.

La séance est levée.